



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Rue des Chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN

☎ 05 45 61 50 71 - ✉ contact@fdc16.com

Association loi 1901 - Siret 781 172 606 000 27 - APE 9312Z

www.fdc16.com

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021	3
2.	PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020	4
3.	PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2020	4
4.	RATIFICATION DES COOPTATIONS D'ANNIE TEXIER, DIDIER MAUGET, FRANCK MOUFFLET ET BRICE TARRIDE	5
5.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
6.	RAPPORT D'ACTIVITES	6
	5.1 POLE FORMATIONS	8
	5.2 POLE BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	10
	5.3 POLE GRAND GIBIER	12
6.	RAPPORT MORAL	15
7.	APPROBATION DES COMPTES ANNUELS	20
	7.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22
8.	AFFECTATION DU RESULTAT	24
9.	POURSUITE DES PROJETS ASSOCIATIFS	24
10.	APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL	25
11.	ADOPTION DES MONTANTS DE LA COTISATION INDIVIDUELLE 2021-2022	25
12.	ADOPTION DU BAREME DE L'ADHESION SIMPLE 2021-2022	26
13.	ADOPTION DES BAREMES DU NOUVEAU CONTRAT DE SERVICES 2021-2022	26
14.	ADOPTION DES MONTANTS DU TIMBRE GRAND GIBIER 2021-2022	27
15.	ADOPTION DES MONTANTS DES DISPOSITIFS DE MARQUAGE GRAND GIBIER 2021-2022	27
16.	ADOPTION DES MONTANTS DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE 2021-2022	28
17.	CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021	29

1. Introduction de l'assemblée générale 2021

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai l'honneur en ce vendredi 16 avril 2021 d'ouvrir l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16). Notre congrès annuel, une tradition est toujours un moment fort de notre association.

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, qui nous avait empêché la tenue de notre assemblée générale en 2020, est toujours d'actualité. L'état d'urgence perdurant, l'organisation en présentiel est à nouveau impossible cette année.

C'est un regret pour la FDC16, pour qui ce moment, tout comme les réunions de Sous-Unités Cynégétiques, permet cet échange direct et riche d'idées et d'informations avec vous. C'est ainsi que chacun d'entre vous votera de manière électronique cette année compte tenu de ce contexte si particulier.

Le vote électronique aura lieu pendant 7 jours, soit du 16 avril 2021 à 18h00 au 23 avril 2021 à 18h00 sous le contrôle de notre huissier de justice, Maître Marine LAMOUREUX.

Comme chaque année et comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration : Gérard KUHN le 1^{er} Vice-Président, Pascal LAMAZIERE le 2^{ème} Vice-Président, Claude PINEL le Secrétaire Général, Michel BLANCHIER le Secrétaire Général Adjoint, Joël BEAULIEU le Trésorier et Joël BOUTENEGRE le Trésorier-Adjoint. J'en assumerai la présidence.

Comme il est de rigueur, je voudrais remercier nos partenaires : la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires, l'Office Français de la Biodiversité, la Chambre d'Agriculture et les représentants agricoles, l'Office National des Forêts, les Lieutenants de Louveterie, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental, les collectivités territoriales, les associations spécialisées et tant d'autres structures... que je ne pourrais nommer ici tant la liste est longue.

Je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, en ayant une pensée pour eux et leurs proches. Je souhaiterais avoir une pensée toute particulière à l'attention de Jean Michel PASQUIER, ancien Trésorier de la maison, lieutenant de louveterie, président de société de chasse... qui s'est éteint ces jours derniers des suites d'une longue maladie.

Jean Michel était un des piliers de notre équipe. Homme de caractère, rigoureux, intègre, j'appréciais toujours ses analyses des situations et les commentaires qu'il pouvait apporter. Les finances étaient son domaine et c'est tout naturellement qu'il avait accepté d'endosser la place de Trésorier.

Mais sa passion, c'était la chasse et en particulier la chasse aux chiens courants sans toutefois négliger les autres domaines de l'art cynégétique. Il s'enquerrait souvent du résultat de nos sorties bécassières et ses yeux brillaient quand nous narrions nos exploits. Epris de lecture, de rugby, Jean Michel était un passionné, était passionnant. Nos échanges étaient toujours fructueux. Je l'ai accompagné à cette dernière demeure, au son des trompes de chasse qu'il adorait. Adieu Jean Michel.

Je vous propose comme il est de coutume de vous présenter les grandes lignes de cette assemblée. Après vous avoir demandé d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée générale du 17 avril 2020 et du Conseil d'Administration du 28 mai 2020, je vous demanderai de valider la cooptation de quatre nouveaux administrateurs.

Vous prendrez connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Je laisserai le soin à notre Secrétaire Général, Claude PINEL de présenter notre rapport d'activités et aux responsables des trois pôles fédéraux de vous présenter les travaux conduits dans chacun d'entre eux et de vous préciser les axes de réflexion actuels : Gérard MOINARD vous présentera le Pôle Formations, suivi de Gérard KUHN avec le Pôle Biodiversité et Aménagement des Territoires et enfin Joël BEAULIEU conclura par le Pôle Grand Gibier.

L'ensemble de ces présentations a volontairement été raccourci cette année en texte et enrichi de quelques vidéos afin de rendre leur présentation plus interactive que les années passées, j'espère que vous apprécierez.

Pour continuer, j'enchaînerai avec mon rapport moral retraçant les temps forts de la saison écoulée sous forme d'une vidéo. C'est ensuite notre Trésorier, Joël BEAULIEU qui se chargera de vous présenter les comptes avec notre Expert-Comptable Fanny RODRIGUEZ, avant que notre Commissaire aux Comptes atteste de la sincérité de ceux-ci.

Joël BEAULIEU vous soumettra ensuite les propositions de résolutions pour la campagne 2021-2022 ainsi que l'approbation des comptes et des budgets prévisionnels.

Je conclurai cette assemblée générale au format un peu particulier par une lueur d'espoir malgré ce contexte morose avec la montée en puissance de la vaccination. Puisseons-nous pour la prochaine saison cynégétique retrouver une activité et une vie normale, loin des contraintes imposées par le virus.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale 2020

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 qui a fait l'objet d'une large diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Résolution n°1 : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2020 tel qu'il vous a été présenté ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 848 (97,53 %)	3 (0,06 %)	120 (2,41 %)

3. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2020

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2020 qui s'est substitué exceptionnellement à l'assemblée générale compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ce procès-verbal a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Résolution n°2 : approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2020

Approuvez-vous le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2020 tel qu'il vous a été présenté ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 844 (97,45 %)	6 (0,06 %)	121 (2,43 %)

4. Ratification des cooptations d'Annie TEXIER, Didier MAUGET, Franck MOUFFLET et Brice TARRIDE

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Suite à la vacance de quatre postes d'administrateur, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a décidé de coopter Annie TEXIER, Didier MAUGET, Franck MOUFFLET et Brice TARRIDE. Chacun d'entre eux s'est prêté au jeu de la modernité et se présente sous forme d'une petite vidéo interactive. Je vous demande de bien vouloir ratifier ces quatre cooptations.

Résolution n°3 : ratification des cooptations d'Annie TEXIER, Didier MAUGET, Franck MOUFFLET et Brice TARRIDE en tant qu'administrateurs

Approuvez-vous la ratification des cooptations d'Annie TEXIER, Didier MAUGET, Franck MOUFFLET et Brice TARRIDE en tant qu'administrateurs ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	3 698 (74,39 %)	473 (9,52 %)	800 (16,09 %)

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

En préambule, je tiens au nom de la FDC16 à vous remercier, vous les bénévoles de la chasse charentaise sans qui rien ne serait possible. Vous êtes, en effet, la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et des territoires.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 9 reprises à raison d'une fois par mois du fait du contexte sanitaire. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits par les commissions fédérales, mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de 11 séances de travail.

Ces réunions sont l'occasion d'évoquer bon nombre de sujets que je ne pourrais ici développer. Je vais néanmoins essayer de vous en faire une synthèse non exhaustive :

- La nouvelle organisation des ressources humaines avec une répartition différente des tâches et des missions au sein de l'équipe professionnelle.
- Les amendements du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour modifier la gestion du sanglier et simplifier les démarches administratives.
- La gestion intégrale des plans de chasse suite à la réforme de la chasse.
- Les démissions de Pierre DUMONT, Marcel GERON et Fernand PATRIER des fonctions d'administrateurs pour raisons personnelles.
- La réorganisation des commissions fédérales, la nouvelle composition du bureau et la nouvelle affectation des administrateurs par Sous Unité Cynégétique.
- La mise en place de l'écocontribution et le fonds dédié par l'Etat pour les actions en faveur de la biodiversité.
- Les adaptations permanentes suite à la pandémie de la Covid-19 avec le déploiement du télétravail et la fermeture au public de nos locaux une bonne partie de l'année 2020.
- Les négociations conduites pour permettre de déroger aux contraintes des différents confinements.
- La mise en place de la nouvelle charte graphique avec le nouveau logotype.
- L'obtention du financement de deux projets dans le cadre du Budget Participatif 16.

- La validation et le lancement du Projet Associatif Petit Gibier n°3.
- L'application du nouveau plan comptable des associations avec la réaffectation des comptes et la création de sections analytiques.
- La réflexion sur le plan d'actions sanglier.

Résolution n°4 : approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 455 (89,62 %)	141 (2,84 %)	375 (7,54 %)

6. Rapport d'activités

Intervenant : Claude PINEL

Fonction : Secrétaire Général

Chère chasseresse, cher chasseur,

Les mois qui viennent de s'écouler marqueront, assurément, à tout jamais, notre activité tant sur le plan psychologique que sur le plan financier.

Face à la pandémie de la Covid-19, malgré les demandes formulées par la Fédération Nationale des Chasseurs d'autoriser toutes les formes de chasse en tant qu'activités de plein air, les hautes autorités ont été sourdes à nos requêtes en nous cantonnant à des rôles de « régulateurs » de grand gibier et d'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). Les négociations furent très difficiles tant les volontés ministérielles manquaient dès le départ d'objectivité et d'impartialité.

Face à ces épisodes de confinement, de reconfinement, de couvre-feu et j'en passe, la FDC16 s'est adaptée au quotidien afin de proposer à ses adhérents, un service de qualité souvent couplé à de plus en plus de procédures dématérialisées mais répondant aux exigences des règles sanitaires à respecter. C'est ainsi que pour la première fois au sein de notre structure, nous avons recouru au télétravail pour tout ou partie de nos salariés : anticipation et adaptabilité permanentes, planifications à revoir, priorisation des missions à accomplir... autant de points qui ont complexifié notre organisation interne. A ce titre, je tiens à saluer l'investissement de toutes et tous malgré les cas positifs et les cas contact liés à la Covid-19.

J'espère que malgré la fermeture au public de nos locaux pendant une longue période et c'est encore le cas aujourd'hui, vous avez trouvé une oreille attentive tant chez les élus qu'au niveau des professionnels. Certes, les échanges téléphoniques et électroniques ne permettent pas de rendez-vous en présentiel mais dans ce contexte si particulier, je pense pouvoir dire que la FDC16 a répondu présente. La communication régulière et de qualité aura certainement permis à toutes et à tous d'être informés en temps et en heure des principales évolutions en matière de chasse dans le département.

Afin de pallier la fermeture des bureaux, nous avons mis en place des permanences de retrait du matériel tous les vendredis matins avec une prise de commande en amont. C'est un système qui a assurément vocation à perdurer dans le temps pour optimiser la distribution du matériel et le retrait des commandes de bracelets, de panneaux, de pièges...

S'appuyant sur sa nouvelle charte graphique et son nouveau logotype, plus moderne et plus dynamique, votre Fédération s'affirme en tant que délégataire de missions de service public en matière de gestion de la

faune sauvage et de ses habitats comme une force verte en phase de démultiplication que ce soit auprès des collectivités locales mais aussi des aménageurs.

Notre expérience dans le domaine de la protection de la nature, nos savoir et savoir-faire, nous a permis à la Fédération d'être agréée au titre des associations de protection de l'environnement.

La FDC16 dispose ainsi de compétences dédiées à la connaissance et au suivi du patrimoine naturel local. Ses capacités, ses connaissances et ses compétences, peuvent être mises au service des collectivités territoriales du terroir charentais.

Les 6 bonnes raisons de nous solliciter ?

1. Aménagement et valorisation des territoires ruraux : conseiller sur le choix des plantations à privilégier pour favoriser la flore et la faune locales afin d'embellir le territoire de votre collectivité (haies, cultures faunistiques et mellifères...) ; vous proposer à partir d'une analyse cartographique multicritères une évaluation quantitative et qualitative de votre commune.
2. Education à la nature : organiser des animations nature (ateliers nature, projets pédagogiques...) sur l'éducation à l'environnement centrées sur les biotopes du milieu naturel local, ouvertes à tous les publics et notamment aux scolaires.
3. Chemins ruraux « cœur de biodiversité » : favoriser la biodiversité en créant ou récréant des corridors écologiques pour tous les usagers de la nature permettant ainsi que ces chemins ruraux soient utilisables à pied ou à cheval ou en VTT.
4. Science participative avec Applichasse : cartographier les zones de collisions avec les grands mammifères sauvages, les décharges sauvages ou les dépôts d'ordures ; participer au recensement des mares, plans d'eau et autres zones humides ; informer sur la découverte d'animaux sauvages morts suite à des pathologies.
5. Régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : apporter une solution face aux espèces invasives ou susceptibles de causer des préjudices sanitaires ou économiques à vos administrés.
6. Surveillance sanitaire et gestion des déchets de venaison : apporter notre concours pour organiser la collecte des animaux pour évacuation à un centre d'équarrissage (animaux trouvés morts, collisions...) dans le cadre du rôle que nous jouons en tant que « sentinelle de la nature ».

A la croisée des Airbnb, Uber et autres Blablacar, ce site de réservation recense des offres de chasse dans toute la France à des prix défiant toute concurrence. A l'inverse de ce qui existe déjà sur le marché, la plateforme Cocagne fonctionne en étroite collaboration avec les FDC. En effet, si un propriétaire terrien ou un président d'une société de chasse souhaite proposer une journée de chasse, celle-ci sera automatiquement validée par un technicien fédéral. Ceci permet d'éviter à un usager de proposer un service dont il n'aurait pas les droits (bracelet, territoire, plan d'eau, présence des espèces...).

Mais au-delà de cet aspect et comme pour l'application Uber, à la suite d'une réservation, la société de chasse et le chasseur obtiennent une note de satisfaction :

- o La chasse s'est-elle déroulée comme prévue ?
- o Le gibier était-il au rendez-vous ?
- o Les installations étaient-elles conformes à l'annonce ?

Le chasseur peut ainsi noter son expérience. A l'inverse, le responsable pourra lui aussi donner une note qui permettra d'en savoir un peu plus sur le comportement de notre nemrod :

- o Était-il prudent ? Courtois ? Ponctuel ?

Ce système permet d'éviter les mauvaises surprises, plus la note du chasseur est positive, plus il inspirera confiance lors des prochaines réservations. En parallèle, les territoires qui bénéficieront des meilleures annotations devraient trouver de nouveaux participants plus facilement.

Cocagne permet de trouver des places en battues gratuites, des bracelets à des prix très intéressants sans oublier des expériences de chasse unique (vènerie, palombière, déterrage, hutte, gabion...), une véritable aubaine pour des chasseurs qui peuvent désormais chasser un peu partout en France avec le permis national.

Avec près de 40 Fédérations adhérentes, plus de 900 offres de chasse référencées sur tout le territoire national, cette plateforme a plu à la FDC16 et le Conseil d'Administration a décidé de l'intégrer pour la saison prochaine. Une communication particulière sera faite dans ce sens d'ici l'été prochain avec toutes les réponses à vos questions.

L'état a confié à toutes les Fédérations des Chasseurs des missions de service public dans les domaines de la formation, de la gestion du permis de chasser, des dégâts causés aux cultures par le grand gibier dont, seuls, les chasseurs en assument l'indemnisation auprès des agriculteurs et enfin de la gestion des espèces et des espaces.

Malgré tout, l'activité de la FDC16 va bien au-delà de la simple activité chasse. Elle assure, tout au long de l'année, un rôle de sentinelle sanitaire, ainsi qu'un rôle de conseil en matière d'aménagement du territoire. A travers un diagnostic de territoire validé par un bureau d'études externe, elle propose la mise en place de jachères mellifères, de plantations ou repousses de haies, de couverts végétaux, de cultures inter rang dans le vignoble... Son expertise lui permet de se positionner, auprès des collectivités qui le souhaitent, comme cabinet conseil, dans ce domaine.

Au travers de la réforme de la chasse française, l'état a souhaité renforcer cette activité en créant un fonds dédié à la biodiversité dans le cadre de l'écocontribution, souvent ignorée du grand public, en lui octroyant 10 € par porteur de permis de chasser validé, venant s'ajouter aux 5 € déjà abondés par chaque chasseur. Cela va permettre, à la FDC16, d'initier et d'aller encore plus loin dans ses actions en matière d'aménagement du territoire charentais.

C'est ce tournant environnemental que le Conseil d'Administration a souhaité prendre pour valoriser nos compétences et diversifier nos ressources financières en recherchant des financements extérieurs. Face à l'érosion lente et continue du nombre des chasseurs, la pluralité des sources de financement devient une nécessité.

5.1 Pôle formations

Intervenant : Gérard MOINARD

Fonction : Administrateur

Nouvellement nommé Responsable du Pôle Formations, c'est l'occasion pour moi de vous broser les activités de ce nouveau pôle. L'année passée, nous vous annoncions que toutes les formations étaient désormais gratuites et nous en sommes très satisfaits tant les messages reçus vont dans ce sens.

Les formations sont probablement les missions qui ont été impactées de plein fouet par cette crise sanitaire sans précédent qui nous a imposé de nous adapter en permanence et de nous réinventer sans cesse au fur et à mesure de nouvelles annonces gouvernementales.

En premier lieu, je souhaiterais saluer l'implication sans faille des bénévoles qui aux côtés des professionnels ont permis d'assurer les formations programmées malgré la surcharge de travail engendrée par le nombre de places limitées, les désinfections des matériels et des salles... Les 12 formateurs bénévoles que compte la FDC16 ont participé à 296 heures de formation soit plus de 42 jours offerts à la communauté cynégétique charentaise. Merci à eux pour leur dévouement et leur investissement personnel.

Avec le déploiement de notre nouvelle charte graphique, l'ensemble des supports de formations ont été revus tant sur le fond que sur la forme afin de garantir à nos chasseurs le meilleur outil pédagogique.

Du côté des nouveautés à venir, il est à noter le déploiement d'ici l'été 2021 des premières formations décennales. Cette nouvelle formation a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et est précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020 Alinéa 25 de l'article 13 de la loi :

- « Les règles suivantes doivent être observées : ... 3° Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs. » Il a été décidé au niveau national que cette formation serait gratuite et strictement identique pour tous les départements français.

En l'état des informations à notre disposition et validées par notre Ministère de tutelle, cette formation devrait se dérouler sur une demi-journée soit environ 3h30 par groupe d'environ 25 à 30 chasseurs. Elle pourra être diligentée par des salariés de la FDC16 et/ou des bénévoles, formés préalablement par nos soins.

Pour rassurer nos plus anciens adhérents, cette formation n'est en aucune façon un examen, par contre, elle est obligatoire tous les dix ans. Le fait d'avoir suivi cette formation sera indiqué sur la validation annuelle du permis de chasser et un suivi sera assuré au niveau national via le fichier central des permis de chasser.

Pour le moment, le programme prévisionnel de cette formation devrait s'articuler ainsi :

- o Module 1 : bilan des accidents.
- o Module 2 : analyse de cas d'accidents réels.
- o Module 3 : consignes de sécurité.
- o Module 4 : la FDC et la sécurité.
- o Echanges avec la salle.

Mis en place en mai 2015, nous pouvons déjà tirer un premier bilan du permis de chasser à 0 €, l'opération de recrutement des nouveaux chasseurs. 350 nouveaux permis en moyenne nous ont rejoint sur chacune de ces cinq dernières saisons depuis son lancement avec un taux de renouvellement avoisinant les 80 % la première saison pour se stabiliser autour de 60 % lors du troisième renouvellement.

En 2020, la FDC16 n'a fait aucune communication particulière pour rechercher de nouveaux adeptes, la crise sanitaire ne nous aurait pas permis de les accueillir en nombre dans des conditions acceptables. En 2021, quand sera-t-il ? L'avenir nous le dira.

En tant que territoires d'accueils de ces nouveaux chasseurs, vous, responsables de territoires qui accueillez au mieux ces néophytes en leur offrant quasi systématiquement leur première carte et en les prenant en charge, la FDC16 tient à vous remercier chaleureusement pour votre solidarité et votre contribution dans le cadre de cette opération.

Malgré la mutualisation de nos efforts, nos effectifs continuent de baisser, c'est un constat. Jusqu'où ira cette tendance si nous stoppons nos actions ?

En complémentarité de l'opération permis de chasser à 0 €, nous avons récupéré depuis plusieurs saisons des chasseurs abandonnistes dans le cadre de notre opération parrainage avec un taux de fidélisation supérieur à 80 %, grâce à notre opération promotionnelle mise en place avec le bonus de 50 €.

La poursuite du permis de chasser à 0 € et le retour d'abandonnistes sont un poumon qui insuffle dynamisme, sang neuf, et rajeunit nos rangs. Nous formons des nouveaux chasseurs, nous les fidélisons en grande partie et leur réinscription sont autant de retour sur l'investissement de leur formation.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des élus, des professionnels, des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour dispenser un contenu de qualité à l'ensemble des chasseurs formés. Depuis la mise en place des formations, ce n'est pas moins de plusieurs milliers de personnes qui ont reçu les enseignements de la FDC16.

Nous avons beaucoup réfléchi et travaillé sur la formation et nous continuerons à le faire dans l'intérêt de tous les chasseurs.

5.2 Pôle biodiversité et aménagement des territoires

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : 1^{er} Vice-Président

Malgré la crise sanitaire, le pôle biodiversité et aménagement des territoires a été très actif en 2020 avec la finalisation d'un dossier ambitieux et jugé comme prioritaire pour le Conseil d'Administration, celui de la reconquête du petit gibier avec l'émergence d'un nouveau Projet Associatif Petit Gibier (PAPG) avec la mouture n°3, troisième génération.

Le Projet Associatif Petit Gibier n°3

C'est ainsi qu'après des mois et des mois de réflexion, d'échanges, d'allers retours, ce nouveau PAPG version 3 a pu voir le jour en fin d'année 2020. Il se déclinera dès 2021-2022 en s'appuyant sur deux objectifs opérationnels clairement définis : l'amélioration de la qualité des oiseaux de chasse et la reconstitution et/ou le renforcement de populations naturelles de faisans commun.

C'est ainsi qu'un budget global de 120 000,00 € a été alloué à cette opération pour la prochaine période quinquennale. Notre volonté est de promouvoir ce PAPN n°3 sur l'ensemble des territoires charentais adhérents de la FDC16 à travers une vulgarisation technique et administrative de nos agents de développement. Bien évidemment, votre administrateur local sera tout à fait en capacité de vous accompagner dans ce projet de territoire.

Il est important de rappeler que 46 territoires de chasse sont encore engagés dans un PAPG de deuxième génération dont 11 contrats se termineront en 2021. Notre souhait est de continuer à accompagner ces territoires en leur proposant une mutation vers le PAPG n°3.

Le lièvre d'Europe

Le lièvre d'Europe est la dernière espèce de petit gibier sédentaire présente à l'état naturel en Charente. Conscient de l'enjeu que revêt ce gibier dans le cœur des chasseurs charentais, la saison écoulée a été le témoin d'une remobilisation du réseau en faveur de cette espèce.

C'est ainsi que le nombre de carnets de prélèvements pour la campagne 2019-2020 a très largement augmenté et c'est un vrai succès pour nous tous. Avec un taux de retour moyen proche de 57 % des carnets distribués, c'est une première étape franchie dans la connaissance des tableaux de chasse.

A partir de ces données indispensables à une bonne gestion des populations, la FDC16 s'en félicite et remercie tout particulièrement les responsables de territoires qui se sont mobilisés pour collecter un maximum de carnets. Dans le même temps, le déploiement de l'espace de saisie en ligne sur Retriever et les améliorations apportées ont permis d'accroître l'utilisation et l'appropriation de cet outil par de plus en plus d'adhérents. Merci à eux pour leur contribution.

Cette importante base de données en cours de constitution nous servira pour les années à venir, de référence pour le suivi annuel de l'Indice Cynégétique d'Abondance « Nombre de lièvres levés par chasseur à 1 mois de chasse », socle de notre outil de suivi et de gestion notamment pour les Unités de Gestion « Champagne et Saintonge » et « Terres de Groies ».

Seul ombre à ce tableau, le temps consacré par nos professionnels à saisir tous ces carnets. Il est nécessaire pour la saison prochaine d'amplifier la saisie internet par les territoires et les chasseurs pour dégager du temps de nos personnels techniques pour vous accompagner dans le montage et le portage de vos autres projets.

Plusieurs présidents de sociétés de chasse communales et de chasses privées ont montré la voie, nous souhaitons désormais qu'ils soient suivis par le plus grand nombre d'entre vous.

Parmi les nouveautés validées par le Conseil d'Administration, désormais, pour les territoires en plan de gestion lièvre approuvé dans l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse, dès lors que 80 % ou plus de carnets de prélèvements seront retournés ou saisis, la FDC16 prendra en charge sous forme de subvention le montant du coût des bracelets lièvre du territoire concerné.

Le diagnostic de territoire

Dès la mise en place du PAPG de première génération en 2010, un diagnostic de territoire, véritable outil d'aide à la décision, a été élaboré par le service technique de la FDC16. Cet instrument cartographique, basé sur la notation et l'analyse à la fois des éléments fixes du paysage (haies, chemins, lisières forestières...) et des cultures agricoles a permis d'apprécier la capacité d'accueil de l'espèce ciblée par le projet associatif contracté : perdrix rouge ou perdrix grise et faisan commun.

En 10 ans, 77 territoires de chasse ont pu être diagnostiqués. Si les résultats obtenus sont très concluants et encourageants, notre méthodologie s'est avérée bien trop chronophage à l'usage et difficilement déployable à grande échelle.

C'est pourquoi, dans une démarche d'optimisation du temps, nous avons décidé compte tenu de l'obligation de réaliser un diagnostic de territoire dans le PAPG n°3 de simplifier cette méthode. Pour cela, la FDC16 s'est attachée les services de l'entreprise TerrOïko, spécialisée dans l'ingénierie écologique spécialisée dans l'application des nouvelles technologies, afin de compléter et simplifier notre diagnostic existant.

Ce rapprochement avec un bureau d'études reconnu nous permettra de disposer d'un outil qui a vocation aussi à être vulgarisé auprès de collectivités territoriales et d'aménagements pour des espèces de la faune sauvage autre que des espèces gibier, par exemple pour la Trame Verte et Bleue.

Cette action a pu être réalisée via le fond écocontribution pour un montant de 21 000 €. Petit rappel. A l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité

dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce fonds est abondé par une écocontribution.

Cette écocontribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un complément de l'État de 10 € afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage... C'est ainsi un total de près de 15 millions d'euros par an qui sera consacré à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB. C'est dans ce cadre que le partenariat avec TerrOïko a été financé.

Les premiers résultats de TerrOïko démontrent s'il en était encore besoin de la pertinence de ce type d'outil avant toute démarche d'envergure relative à l'aménagement du territoire. Si pendant longtemps, les chasseurs ont travaillé sur les espèces, il est primordial de revenir aux fondamentaux en travaillant d'abord sur le support de vie et sur la capacité d'accueil de ces territoires pour des espèces bioindicatrices telles que la perdrix rouge ou la perdrix grise.

L'aménagement du territoire

Malgré le confinement instauré au printemps dernier, le service technique fédéral a réussi à mobiliser les exploitants agricoles pour la contractualisation d'actions d'aménagements accompagnant le PAPG. Ainsi, 278 ha de chaumes de céréales ont été maintenus lors de l'été 2020, 582 ha de Cultures Pièges à Nitrates (CIPAN) ont été semées et 21 ha de jachères mellifères ont été implantées au printemps et à l'automne 2020.

Ces 882 ha d'aménagements représentent un budget approximatif de 30.000 € correspondant à la fourniture des semences. Afin d'accroître la réussite des PAPG, la FDC16 offrira pour 2021, des actions complémentaires dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Outre les CIPAN et les cultures mellifères, nous proposerons la création de bandes enherbées (en bordure de parcelles ou des chemins ruraux), des couverts jachères supplémentaires (pour répondre aux exigences des oiseaux et aux carences qualitatives du territoire) et de la plantation de haies via des opérations financées soit dans le cadre du Budget Participatif 16, soit dans le cadre du plan de relance gouvernemental avec l'appel à projet du programme « Plantons des haies en Nouvelle Aquitaine ».

Le budget issu de l'écocontribution sera d'environ 30.000 €.

Pour ce qui concerne le réseau Agrifaune, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Charente, les implantations de couverts (bandes mellifères pour le groupe d'agriculteurs situés en Nord Charente et les couverts hivernaux en inter-rangs viticoles pour les viticulteurs participants) se sont déroulées normalement. Par contre, les suivis culturaux et biodiversité, du fait du confinement, n'ont pas été réalisés, et sont reportés en 2021.

5.3 Pôle grand gibier

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, la pandémie nous privera de notre rencontre annuelle, moment empreint à la fois de sérénité, d'échanges sur la saison écoulée mais également sur les perspectives de notre prochaine saison et sur la stratégie à définir ensemble pour que notre passion perdure et demeure intacte.

Avant toute chose, je souhaite saluer mon prédécesseur, Fernand PATRIER pour le travail accompli à la tête de ce pôle. Son profond respect des hommes, sa volonté têtue de convaincre, de rassembler, sa capacité d'analyse, sa patience et sa confiance envers les hommes ont forcé mon admiration. Je lui succède à la tête du pôle grand gibier, avec ma propre personnalité, et la volonté permanente de travailler dans l'intérêt général. Merci Fernand pour ton engagement et l'ensemble de ton travail.

Pour commencer, je vais faire un point sur l'espèce chevreuil. Le bilan des prélèvements de cette saison, la seconde de l'attribution triennale s'élève à 7 611. Il semblerait que cette espèce ne suscite plus le même intérêt des chasseurs. Pour plus d'efficacité et dans la perspective de trouver de nouveaux fonds financiers, de nouveaux modes de chasse devraient être déclinés au sein des associations charentaises... d'autant plus que l'approche et l'affût sont fortement plébiscitées par les jeunes chasseurs.

La Lecture des Pattes Arrières (LPA) et mâchoires inférieures des chevillards mises en place depuis 2019 dans la continuité des ICE Performance a été reconduite. Malgré un contexte sanitaire particulièrement défavorable les permanences tenues par les agents de développement nous ont permis la distribution de 501 colliers Colson, et ont conduit à l'examen de 234 pattes.

Les unités cynégétiques de Champagne et Saintonge, Chataigneraie Limousine, Terres de Groies et Terres Rouges sont aujourd'hui opérationnelles pour l'ICE Performance. Les SUC de Périgord et Montmorélien seront formées dès l'été 2021. Pour rappel, seuls les territoires qui prélèvent au minimum dix animaux par saison sont représentatifs et se voient remettre du matériel de récolte.

Avec 243 prélèvements de grands cervidés pour 378 attributions, soit un taux de réalisation légèrement supérieur à 64 %, contre 227 réalisations pour 320 attributions pour la saison passée, l'analyse de ces chiffres ne semble pas indiquer de changement majeur sauf peut-être un tassement du taux de réalisation.

L'Indice Nocturne a été reconduit au cours du mois de mars 2020. Toutefois, pour les raisons que nous connaissons tous, seules deux sorties sur 4 ont pu être réalisées. La dernière campagne de comptage nocturne (mars 2021), indique sur les deux massifs historiques une tendance à la baisse des populations de grands cervidés sur le massif de Haute Charente et une stagnation sur le massif de Bel Air Quatre-Vaux, Braconnie Périphérie.

Une crainte d'actes de braconnage tend à se propager ce qui pourrait expliquer l'extrême méfiance des animaux, lors des comptages nocturnes. Cette crainte semble se confirmer sur de nombreux secteurs du département. Il convient que chacun d'entre nous joue un rôle de sentinelle dans l'alerte qui pourrait être donnée auprès des services de police de la chasse.

Nous allons maintenant aborder l'espèce qui vous mobilise un grand nombre de weekends y compris en semaine pour certains d'entre vous. Chaque saison, les prélèvements de sangliers augmentent pour atteindre cette année des chiffres records avec pas moins de 6 673 prélèvements soit un taux d'accroissement supérieur de 20 % !!!

Malgré les efforts constants par une grande majorité des territoires avec des résultats sans cesse à la hausse, une minorité continue d'ignorer cette montée en puissance et malgré tout ce que nous proposons, ils continuent à gérer l'abondance en ignorant les alertes et les mises en garde remettant ainsi en question les efforts consentis par la plupart des chasseurs et de leurs responsables. Pour ces comportements inadmissibles

et irresponsables, le temps des paroles doit cesser et les sanctions doivent se mettre en place. Il y va de la préservation de la confiance que le monde agricole nous accorde.

Nous ne sommes plus dans une situation de gestion mais dans un plan de régulation. Pouvons-nous comprendre que lorsque nous serons en phase de destruction, le chasseur aura perdu la main, est-ce donc cela que nous voulons ? Est-ce qu'une seule espèce doit mettre en péril l'équilibre financier fédéral au détriment de tous les chasseurs ?

Des solutions existent sans cesse rabâchées par votre fédération :

- o Mutualisation des moyens, en hommes et en chiens.
- o Conventions entre territoires pour ceux ayant moins de 300 hectares.
- o Cumul de toutes les périodes de chasse réglementaires qui permettent aujourd'hui de chasser dix mois sur douze.
- o Utilisation de tous les modes de chasse y compris l'affût et l'approche répondant ainsi aux attentes des nouveaux chasseurs.
- o Echange de Manufix entre territoires...

Une réflexion de fond va être menée sur la valorisation de la venaison pour assister vos territoires avec la création d'un espace d'éviscération composé d'une chambre froide pour un stockage temporaire (avant collecte par un organisme de traitement), un atelier de découpe sera également intégré au projet sur le site de la FDC16 à Puymoyen. Nous sommes conscients de la difficulté de reconstituer de la trésorerie pour ces associations dont les congélateurs se remplissent de venaison, démunis face à cette crise de la Covid-19 et surtout face à la réglementation sanitaire. Nous comptons sur les propositions de la FNC qui mène un travail important dans ce domaine. Plusieurs départements voisins sont déjà équipés.

La prochaine saison sera encore placée sous le signe des prélèvements sans retenue avec en nouveauté, l'interdiction des consignes de tir après l'ouverture générale de la chasse, article qui devrait être mentionné dans l'arrêté d'ouverture sous réserve que ce point soit validé lors de la CDCFS du 20 avril 2021.

Pour financer la section analytique dégâts de grand gibier 2021-2022, les tarifs restent inchangés : timbre grand gibier, dispositifs de marquage et contribution territoriale de base. La contribution territoriale majorée correspondant à la taxe à l'hectare est modifiée nettement à la hausse, cette application pouvant être très facilement évitée si toutes les recommandations et moyens mis à disposition par votre FDC ont été pris en compte.

Depuis plusieurs saisons, il est répété que le bon équilibre en Charente serait de pouvoir prélever une moyenne de 4 000 sangliers, voilà l'objectif à atteindre dans le cadre de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Je tiens à souligner le travail fourni par la Commission Grand Gibier : enquêtes sur l'agraining et travaux sur les populations de chevreuils, suivi de populations... ont notamment été évoquées et traitées lors des séances dématérialisées.

L'ensemble de ces intervenants, de par leur position au plus près du terrain, des chasseurs et des agriculteurs font preuve d'expertises lucides, précises et visionnaires. Ils ont su être force de propositions pour tenter d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés tout particulièrement pour l'espèce sanglier.

Un seul regret, ne pas les avoir réunis plus souvent, cela aurait probablement permis des avancées plus rapides. Le contexte sanitaire que nous subissons nous a contraint à travailler différemment, en privilégiant le distanciel plutôt que le présentiel. Toutefois, nous avons tenté de maintenir et de poursuivre toutes les actions entreprises pour le grand gibier. La recherche de l'intérêt général reste et restera notre leitmotiv pour la saison à venir.

Pour la saison 2021-2022, la FDC16 va continuer à innover :

- o En testant de nouveaux moyens de prévention : dispositifs à ultrasons, huile de cade...
- o En continuant à promouvoir la chasse à l'approche et à l'affût d'autant plus que ce mode de chasse est très largement plébiscité par les nouveaux chasseurs. En effet, compte tenu du faible pourcentage de prélèvements par ce mode de chasse, 5 % des sangliers prélevés sur toute la saison, soit moins de 350 animaux, nous devons promouvoir davantage cette pratique. Elle permettrait de réduire les dégâts aux cultures d'été et j'en suis convaincu permettrait de fidéliser des nouveaux permis optimisant encore plus le permis de chasser à 0 €.
- o En déployant sur l'ensemble du département les bacs à viscères et la collecte des déchets de venaison.
- o En proposant un outil d'alerte à l'attention des agriculteurs pour accroître notre réactivité vis-à-vis des dégâts aux cultures.

Pour conclure, je tiens à remercier les territoires de chasse qui se sont fortement mobilisés notamment pendant le deuxième confinement souvent avec le renfort des chasseurs de petit gibier. 76 % des territoires ont chassé et prélevé, qu'ils en soient ici remerciés.

Résolution n°5 : approbation du rapport d'activité

Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 885 (98,27 %)	39 (0,78 %)	47 (0,95 %)

6. Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames, messieurs, chers amis,

2020, une année cynégétique perturbée par la pandémie

Si la saison 2019-2020 avait été quelque peu écourtée en ce qui concerne le sanglier puisque la première phase de confinement nous avait empêché de chasser au mois de mars, la saison 2020-2021 aura vu également la Covid-19 perturber l'activité cynégétique.

J'ai décidé cette année d'enregistrer mon rapport moral afin que chacun d'entre vous puisse retrouver cette proximité qui nous lie normalement lors de cet exercice.

Le deuxième confinement réduisait les déplacements à 1 km autour de son habitation durant 1 heure. A part quelques privilégiés, une grande majorité des chasseurs charentais devaient, la mort dans l'âme, remiser leurs armes au râtelier. La situation devenait catastrophique quand on songe que les sangliers ne pouvaient plus être prélevés.

Heureusement, les interventions de nos représentants nationaux auprès du ministère, faisaient entrer la régulation des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) dans les actions découlant de missions d'intérêt général. Ainsi, nous avons pu, dans le respect strict des gestes barrières : fermeture des cabanes de chasse, port obligatoire du masque, respect de la distanciation lors des consignes... continuer à prélever les grands animaux.

Etant moi-même chasseur de petit gibier, je comprenais la frustration éprouvée par certains, de se voir interdire l'exercice de notre passion. Nous n'étions pas les seuls puisque toutes les autres activités de pleine nature étaient soumises au même régime.

L'aberration voulait que les grands magasins, les transports en commun, la plupart bondés restaient ouverts, alors que la chasse individuelle en plein air nous était interdite. Autre paradoxe c'est, qu'aujourd'hui, on reconnaît qu'à l'extérieur, il y a peu de chance d'être touché par le virus !

La tentation était grande de fustiger ceux qui étaient autorisés à prélever. Certains, inconscients, prônaient le boycott des actions de régulation... Ne nous trompons pas de cible. La jalousie entre nous n'est pas de mise. Au contraire, cela a été l'occasion aux chasseurs de petit gibier de venir renforcer les équipes de grand gibier et je voudrais ici les remercier.

Le monde de la chasse offre une diversité dans ses pratiques mais cette activité doit rester une et indivisible et montrer sa parfaite unité pour contrer les multiples attaques dont elle fait l'objet.

En effet, jamais elle n'a eu à subir autant d'assauts, de ceux qui la décrivent, qu'en ce moment. Nous assistons à un déferlement de haine de la part de nos ennemis que ce soit sur les réseaux sociaux, les médias ou sur le terrain avec des actes d'entrave à la chasse de plus en plus nombreux. Ils ne se cachent plus et ils opèrent au grand jour, n'hésitant pas à employer la violence.

La stratégie est sournoise car elle consiste à saper petit à petit l'édifice cynégétique sans jamais l'attaquer réellement de front. Cela a commencé avec l'interdiction de la chasse à la glu. Chasse traditionnelle pratiquée dans 5 départements du sud de la France par une poignée de passionnés, il y avait peu de chance que cela provoque une rébellion de l'ensemble des chasseurs.

Ensuite vint la suspension de la chasse à la tourterelle. Le RIP (Référendum d'Initiative Populaire) était lancé par un journaliste et quelques chefs d'entreprise en vue, repris par un peu plus d'une centaine de parlementaires.

Dans les nombreuses interdictions proposées, figure la suppression de la chasse à courre. Ne nous y trompons pas non plus, si nous laissons filer quelques-unes de ces manières de chasser, sous prétexte qu'elles sont pratiquées par peu d'adeptes, alors, demain, soyez-en assurés, nous ne chasserons plus.

D'autres menaces pèsent sur notre activité : la suppression de la chasse le dimanche qui fait régulièrement l'objet de sondages dans les médias, l'interdiction d'avoir des cartouches de plomb dans son arme, comme sur soi, dans un rayon de 100 m autour d'un point d'eau... La machine de destruction est enclenchée.

Les dernières semaines, les derniers jours que nous venons de vivre ne doivent pas être occultés ni oubliés. La perte des gluaux, les attaques incessantes contre les chasses traditionnelles et tout particulièrement à l'encontre de la vénerie, la proposition de loi VILLANI, le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour les animaux... toutes ces initiatives témoignent d'une montée en puissance dans la société, chez certains élus et surtout dans les corps de l'état d'une volonté de supprimer ce qu'est la chasse aujourd'hui en France, plus qu'un sport, plus qu'un loisir, un véritable art de vivre, une tradition séculaire ancrée dans nos territoires ruraux.

Attaquer certains pans minoritaires de la chasse française est désormais la stratégie déployée. Détricoter notre édifice en opposant les chasseurs entre eux, en ne laissant que d'infimes marges de manœuvre pour négocier

dans les départements lors de ces différents confinements sont autant de signaux négatifs et dangereux envers tous les chasseurs de l'hexagone.

Dernier élément en date, la campagne de dénigrement lancée par la Fondation Brigitte BARDOT au niveau national avec un slogan accrocheur : « Chasseurs, sauvez des vies, restez chez vous ». En Charente, ces panneaux sont déjà visibles sur Angoulême, Châteaubernard, Champniers, Cognac, Gond Pontouvre, La Couronne, Roullet Saint Estèphe, le Grand Angoulême, l'agglomération de Cognac...

C'est une grande première pour les chasseurs d'être ainsi pris pour cible, mais nous avons tous compris que ce n'est que le début d'une nouvelle ère : celle de l'apologie de la stigmatisation et de l'incitation à la violence, à la haine contre une activité, la nôtre, pourtant légale et reconnue par l'Etat.

En faisant un parallèle malsain et en utilisant les codes couleur de la campagne de communication du gouvernement face à la Covid-19, la Fondation Brigitte BARDOT atteint aujourd'hui le point de non-retour.

La Fédération Nationale des Chasseurs fortement mobilisée sur ce dossier a engagé plusieurs recours juridiques pour dénigrement à l'encontre de la communauté cynégétique. Comme se plaît à le dire notre président national, Willy SCHRAEN : « *Chacun peut avoir ses idées, chacun peut les défendre, mais il y a des lignes rouges à ne pas dépasser, ça s'appelle la démocratie. L'ordre public continuera à se fragiliser d'avantage, si on laisse cette militante extrémiste des animaux continuer à semer la haine entre les hommes...* »

Face à elle, notre union, notre solidarité, notre volonté de défendre la chasse dans son entier, sans privilégier ses particularismes, doivent prévaloir.

Le sanglier toujours et encore

Nous n'avons jamais autant prélevé de sangliers que cette saison, plus de 6 650, chiffre le plus haut jamais enregistré dans notre département. Le montant des dégâts sera sans doute équivalent à celui de l'année passée : 270 000 € indemnisés aux agriculteurs somme à laquelle il faut ajouter les frais administratifs de gestion des dossiers ainsi que les frais d'expertise, supportés, je le rappelle, uniquement par les seuls chasseurs.

Si nous nous situons à un haut niveau dans ce domaine, la situation n'est pas encore catastrophique ni désespérée, mais il faut réagir avec vigueur, sans tarder, pour garder la maîtrise de ce dossier et contenir les populations de suidés à un niveau acceptable par tous, chasseurs et agriculteurs.

Un plan d'actions sanglier, a été mis en place par la commission grand gibier sous l'égide de Joël BEAULIEU et Cécile CHALAND. Il a été validé par le Conseil d'Administration, par Madame la Préfète, par la Direction Départementale des Territoires et par la Chambre d'Agriculture.

Si nous sommes réactifs, et partageons la volonté commune de diminuer drastiquement les populations dans les secteurs charentais où la situation est difficile, alors, l'objectif inscrit dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024, celui d'arriver à un maximum de 4 000 prélèvements par an pourra être atteint.

L'ensemble des chasseurs charentais ne peut et ne doit pas supporter les effets engendrés par l'inconséquence de certains des leurs qui laissent impunément se développer le sanglier sur leurs territoires. Quand rien n'est fait, les populations deviennent trop importantes, la chasse est débordée et ne suffit plus à la régulation.

Ne tombons pas dans la situation que connaissent certains départements voisins qui se voient, aujourd'hui, dans l'incapacité d'enrayer l'évolution galopante de la bête noire, mettant en grand danger leurs finances.

Au niveau national, des négociations avec notre ministère de tutelle sont en cours. Notre président national Willy SCHRAEN se bat pour qu'une partie significative du coût engendré par le sanglier soit pris en charge par

l'état. Nous ne devons plus, seuls, assumer cette dépense. Si les négociations aboutissent, ce sera une bouffée d'oxygène apportées aux finances fédérales.

Concernant les autres espèces de grands gibiers qui, dans une moindre mesure, ont aussi un impact négatif sur le milieu agricole, la mise en place des ICE (Indices Cynégétiques d'Abondance) qui vont être déployés sur l'ensemble du département, va nous permettre, non pas de quantifier les populations de chevreuils et de cerfs, mais d'en évaluer le dynamisme et ainsi de proposer des plans de chasse en adéquation avec cette dynamique. Le chevreuil comme le cerf peuvent occasionner des dégâts sur la vigne comme sur la forêt.

Au contraire du sanglier, pour ces deux espèces, les courbes de prélèvements tendent à s'infléchir. Sommes-nous face à une démobilitation des chasseurs, attirés par d'autres chasses plus attractives à leurs yeux ou bien à une réelle baisse des populations ?

L'étude des ICE pourra nous permettre d'apporter une réponse scientifique à cette interrogation. Si le chevreuil occupe l'ensemble du territoire charentais, le cerf, quant à lui, reste une espèce marginale. S'il peut être géré dans ses lieux d'implantation historique, le développement de ses populations n'est pas souhaitable dans certains secteurs de grande culture.

Soyons attentifs à ce que leur développement, n'engendre pas des dégâts importants qui viendraient s'ajouter à ceux du sanglier.

Le petit gibier, un avenir pour la chasse charentaise

Si le grand gibier, dans sa gestion au quotidien, nous occupe beaucoup, nous ne négligeons pas, pour autant, le petit gibier. Gérard KÜHN, président de la commission biodiversité et aménagement des territoires, Frédéric MAHE, Emmanuel GUILLEMET et les membres de la commission ont planché sur un nouveau projet associatif petit gibier axé, cette fois, sur le faisan commun. Il se veut encore plus ambitieux que les précédents.

Cette fois, l'ambition est de retrouver voire de reconstituer des populations de faisans naturels sur le territoire charentais, allant au-delà d'une simple amélioration des lâchers qui passait par des lâchers de pouillards en été. Ces premiers projets ont permis, sur certains territoires, d'obtenir de bons résultats quant à la présence continue d'oiseaux sur les territoires.

Ce travail sur le petit gibier sédentaire est primordial si nous voulons conserver nos chasseurs, voire renforcer la pérennité de notre activité et de nos sociétés de chasse en attirant de nouveaux adeptes. En effet, les nouveaux chasseurs plébiscitent, à une très large majorité, cette chasse individuelle ou avec quelques amis, avec leur(s) chien(s), sans les contraintes imposées aux chasseurs de grand gibier, contraintes générées par la sécurité.

Travailler sur la réimplantation de souches sauvages passe, obligatoirement, par une amélioration du biotope. L'écocontribution, mise en place dans le cadre de la réforme de la chasse, nous permet de financer des actions, en partenariat avec les agriculteurs, pour créer des aménagements favorables à la petite faune.

De l'implantation de jachères environnementales, en passant par les CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates), les cultures inter-rangs dans le vignoble, la plantation de haies, le maintien des chaumes... nous sommes à même de financer nombre d'opérations sur le terrain. « Les chasseurs premiers écologistes de France » n'est pas un slogan galvaudé !

De plus, dans le cadre de l'opération « Budget participatif 16 », lancée par le Conseil Départemental, une des actions que nous présentions « Les chemins ruraux cœurs de biodiversité » a été plébiscitée par les charentais. Les discussions sont en cours avec les services techniques du département concernant le choix des sites retenus.

Nous allons passer, très rapidement, à la phase de réalisation concrète sur le terrain. Des aménagements sont prévus pour mettre en valeur ce patrimoine naturel, mémoire de notre histoire charentaise.

Pour compléter ce travail sur le petit gibier de plaine, un projet colvert est en cours d'élaboration. Les nombreux cours d'eau qui coulent sur nos territoires offrent un biotope favorable à l'introduction de cette espèce. La commission travaille sur ce nouveau projet et nous espérons le voir aboutir dans les prochaines années.

Je ne saurais clore ce chapitre sur le petit gibier sans parler du lièvre. Le « capucin » se porte bien. Les comptages effectués annuellement, révèlent un accroissement des populations au grand bonheur des amateurs de belles menées. L'aménagement des territoires, une gestion rigoureuse de l'espèce, peuvent expliquer ce retour en force.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous retourner les carnets de prélèvement lièvre. Merci à tous ceux qui font cet effort. Grâce aux données récoltées, aux comptages effectués sur vos territoires, le service technique de la Fédération, après un bilan, pourra vous proposer des pistes de gestion.

En ce qui concerne les espèces migratrices, j'évoquerai ici la palombe et la bécasse, la saison 2020-2021 a été tronquée. La chasse du mois de novembre a été quasi inexistante, dû au confinement. Quand on travaille toute l'année à l'entretien de sa palombière, je partage la déception des paloumayres qui n'ont pas pu profiter des passages automnaux.

Les bécassiers ont eu plus de chances car, une fois le confinement allégé puis levé, ils ont pu reprendre le chemin des bois. Je rappelle que, concernant cette espèce, le retour du carnet de prélèvement est obligatoire sous peine de ne pas s'en voir distribuer un la saison suivante.

La stricte application de la loi nous a permis la saison dernière d'atteindre pratiquement les 70 % de retour. Nous pouvons encore faire mieux ! La connaissance des tableaux de chasse est primordiale si nous voulons, demain, continuer à chasser et à prélever cet oiseau.

Le pôle formation, une montée en puissance

Les activités fédérales sont maintenant regroupées en trois pôles : grand gibier, petit gibier et migrateurs, formation. Si les deux premiers accaparent une bonne partie du travail de nos personnels, le pôle formation ne doit pas être à la traîne et passer pour le « parent pauvre » au sein de la fédération. Nous avons souhaité qu'il en soit autrement.

Une réorganisation interne a permis d'identifier les moteurs de ce pôle. Gérard MOINARD du côté des élus et Franck PAPILLAUD du côté des personnels ont été désignés par le Conseil d'Administration pour gérer toutes les activités inhérentes à ce pôle.

Que ce soit au niveau de la formation des candidats au permis de chasser, des formations sécurité, des formations particulières telles que la chasse à l'arc, les piégeurs ou les gardes-particuliers, les directeurs de battues... la Fédération a un rôle prépondérant à jouer. Maintenant la gestion de l'organisation, les modules de formation ont été revus pour monter encore plus en efficacité.

Cette nouvelle organisation destinée à rationaliser le travail était particulièrement importante car, à partir de 2021, tous les dix ans, l'ensemble des chasseurs devra assister à une session de formation sur une demi-journée. Pour l'instant, si les grandes lignes de cette formation sont connues, les derniers détails ne sont pas encore actés.

Pour notre département, c'est environ 1 000 chasseurs, tous les ans, qui devront être formés.

Je voudrais remercier tous les encadrants de ces formations, qu'ils soient professionnels ou bénévoles qui s'investissent pleinement dans cette mission, permettant de réunir toutes les conditions pour qu'à chacune des sessions proposées, les candidats soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à leur dévouement, les formations ont pu être maintenues, même pendant la période difficile que nous vivons actuellement avec toutes les contraintes imposées, qui permettent à chacun, candidats et encadrants, de participer à ces formations dans un climat de sécurité.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, forte de ces 11 000 membres, fait partie des grandes associations du département et contribue au maintien du tissu social dans nos territoires ruraux. Elle a tissé de nombreux partenariats avec d'autres structures qui gravitent autour de la chasse.

J'évoquerai d'abord la DDT (Direction Départementale des Territoires), avec qui les échanges sont nombreux. Sur un certain nombre de dossiers, les rencontres, les discussions permettent souvent d'arriver à un consensus, même si quelquefois certains d'entre eux sont difficiles.

Nos relations sont également très bonnes avec le monde agricole. N'oublions jamais que nous chassons sur leurs terrains. Nos destins sont liés. Le Président de la Chambre d'agriculture est un interlocuteur très privilégié. Des problématiques peuvent surgir. C'est ensemble que nous devons trouver des solutions.

Je tiens également à remercier la région Nouvelle-Aquitaine, à travers son président, Alain ROUSSET, auquel nous faisons appel pour financer un certain nombre de projets. Chasseur lui-même, il a une oreille attentive à tout ce qui touche cette activité.

Un grand merci également au Conseil Départemental de la Charente. Son lancement de l'opération « Budget participatif 16 » a permis à la Fédération de présenter deux projets qui ont été plébiscités par les votants. J'ai déjà évoqué « Les chemins ruraux cœur de biodiversité » auquel il faut ajouter « le recyclage des munitions ». Des contacts sont en cours entre les différents services pour aborder la phase concrète de réalisation de ces deux projets.

Pour conclure, je m'adresse à vous, chasseresses et chasseurs charentais. En ces temps difficiles que nous traversons, où notre activité est décriée par une intelligentsia parisienne, en ces moments de doute générés par la pandémie qui touche notre pays, au-delà de nos différences, au-delà de nos pratiques, rassemblons-nous pour défendre nos valeurs communes, prônons une éthique sans faille dans l'accomplissement de notre loisir, montrons à travers nos réalisations le rôle essentiel que nous jouons dans la vie du monde rural.

Portons haut et fort notre fierté d'être chasseur.

Résolution n°6 : approbation du rapport moral

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 812 (96,80 %)	42 (0,85 %)	117 (2,35 %)

7. Approbation des comptes annuels

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Nous allons comme l'année passée vous présenter les comptes annuels à deux voix. Notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ s'est chargée d'établir les comptes clos au 30 juin 2020.

L'exercice 2019-2020 a été marqué par de nombreux changements avec la mise en œuvre de la réforme de la chasse et la réorganisation complète de la comptabilité en interne permettant ainsi d'avoir un regard plus précis et en « temps réel » de la situation financière avec :

- o Le passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement. Cette évolution impose désormais une saisie au fur et à mesure de leurs arrivées des éléments comptables (factures...).
- o L'application du nouveau plan comptable associatif à compter du 1^{er} janvier 2020 avec des modifications importantes dans les rubriques comptables en termes de codifications employées jusqu'alors et dans l'affectation réelle des produits et des charges.
- o La création de sections analytiques : le service général (par défaut), les Dégâts Grand Gibier (DGG) et l'écocontribution.
- o La provision de dégâts de grand gibier avec le changement de méthode comptable (compte de report à nouveau) qui impactent de manière significative le résultat DGG de l'exercice 2019-2020.

Ces changements techniques ont pour avantage de rendre plus accessibles les éléments comptables pour chacun d'entre nous et d'en faciliter la lecture et la compréhension en collant à la réalité du quotidien

Pour simplifier la lecture des informations qui suivent, tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur. Le détail des variations sera fourni dans les rapports du Trésorier, de l'Expert-Comptable ainsi que du Commissaire aux Comptes.

Intervenant : Fanny RODRIGUEZ

Fonction : Expert-Comptable

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE. Afin de vous éviter une lecture fastidieuse de l'intégrité des lignes comptables, je souhaite revenir plus en détail sur les informations marquantes de l'exercice écoulé justifiant les écarts significatifs.

Compte de résultats clos au 30 juin 2020

Le total des produits s'élève à 2 192 K€ contre 2 068 K€ (N-1) soit une hausse de + 123 K€ dont les différences les plus significatives sont les suivantes :

- o Ventes : perte du fonds cynégétique national (- 49 K€).
- o Subventions d'exploitation : subventions complémentaires liées à la réforme de la chasse (+ 90 K€).
- o Reprises sur amortissements et aux provisions : reprise de la provision pour l'indemnisation des dégâts (+ 66 K€) et reprise de la provision pour retraite (+ 12 K€ contre 47 K€ n-1).

Le total des charges s'élève à 2 208 K€ contre 2 143 K€ (N-1) soit une hausse de + 74 K€ dont les différences les plus significatives sont les suivantes :

- o Achats : dont 50 K€ pour les indemnisations dégâts versées.
- o Autres services extérieurs : dont - 72 K€ de cotisations FNC et FRC.
- o Impôts, taxes et versements assimilés : + 17 K€ de taxes sur les salaires.
- o Dotations aux amortissements et aux provisions : dont + 19 K€ d'amortissements liés à la rénovation du siège social et + 79 K€ de provision pour l'indemnisation des dégâts.

Le résultat de l'exercice 2019-2020 se solde par un déficit de - 16 183 € contre - 65 607 € (N-1) qui s'explique par les projets associatifs mis en place par la structure fédérale.

Bilan clos au 30 juin 2020

L'actif et le passif du bilan consolidé s'élèvent à 3 576 K€ contre 2 755 K€ (N-1) avec les principales variations suivantes :

- La hausse des immobilisations nettes, des créances à court terme, des disponibilités et des produits constatés d'avance : rénovation du siège social et mise en place de la comptabilité d'engagement (créances usagers et produits constatés d'avance).
- La stabilité des réserves
- Le report à nouveau correspondant au changement de méthode comptable lié à la provision pour l'indemnisation des dégâts.
- La hausse de la provision pour l'indemnisation des dégâts.
- La baisse des dettes à court terme (dettes fournisseurs principalement).

Résolution n°7 : approbation des comptes annuels de l'exercice 2019-2020

Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2019-2020 clos au 30 juin 2020, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 449 (89,50 %)	170 (3,42 %)	352 (7,08 %)

7.1 Rapport du Commissaire aux Comptes

Intervenant : Didier RAMMELAERE

Fonction : Commissaire aux Comptes

Opinion

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 30 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

La Fédération Départementale des Chasseurs a mis en place un outil de suivi et d'évaluation des dossiers d'indemnisation des dégâts à effet du 1^{er} juillet 2019. Ce changement d'appréciation s'applique de manière rétrospective et de ce fait, l'impact de la mise en place de ce nouvel outil est de 86 861,72 € au 1^{er} juillet 2019 et a été comptabilisé en diminution des réserves de la Fédération.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 30 novembre 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

8. Affectation du résultat

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Avant de vous présenter le budget prévisionnel 2021-2022, je vous demande de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2020 au compte de réserve de gestion.

Résolution n°8 : affectation du résultat de l'exercice 2019-2020

Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 16 182,60 € au compte de réserve de gestion ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	3 900 (78,45 %)	415 (8,35 %)	656 (13,20 %)

9. Poursuite des projets associatifs

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir valider la poursuite des projets associatifs.

Résolution n°9 : poursuite des projets associatifs

Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite des projets suivants : « permis de chasser à 0 € » pour 29 498,41 €, « communication » pour 13 321,57 €, « petit gibier n°3 » pour 61 950 € et « grand gibier » pour 4 438,27 € ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 531 (91,15 %)	164 (3,30 %)	276 (5,55 %)

Avant de clôturer cette partie financière maintenant que Monsieur Didier RAMMELAERE a certifié nos comptes sans réserve, je tiens à remercier Madame Fanny RODRIGUEZ pour la qualité du travail réalisé et la clarté de cette présentation.

10. Approbation du budget prévisionnel

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Je vais maintenant vous exposer le budget prévisionnel 2021-2022.

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- ❖ Pour les produits prévisionnels :
 - Une estimation de la perte de chasseurs évaluée à 500 compensée par une augmentation de la cotisation départementale (= timbre fédéral).
 - Une relative stabilité des subventions (Région, écocontribution...) en espérant que les contraintes sanitaires permettront de mettre en place toutes les actions prévues. Pour rappel, seules les actions effectivement mises en place sont éligibles à subvention.
 - Une baisse des ventes et des ressources directes.
 - La vente de véhicules prévue sur l'exercice comptable.
- ❖ Pour les charges prévisionnelles :
 - Une baisse des honoraires des prestataires extérieurs.
 - Une stabilité dans les dépenses prévues en l'état à l'exception des investissements pour les pôles grand gibier et formations.

Résolution n°10 : approbation du budget prévisionnel 2021-2022

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2021-2022 tel qu'il vous a été présenté ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 542 (91,37 %)	111 (2,23 %)	318 (6,40 %)

11. Adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, le vote des cotisations est une étape indispensable au bon fonctionnement de notre structure fédérale. Elles ont fait l'objet d'une réflexion globale et prospective permettant d'assurer le financement de la FDC16 dans le respect des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs et compte-tenu de l'évolution de nos missions relatives au déploiement de la réforme de la chasse.

Le montant de la cotisation individuelle pour la prochaine saison de chasse correspondant au montant du timbre fédéral a été augmenté de 3 € (Annuelle : 74 €, temporaire 9 jours : 37 € et temporaire 3 jours : 18,50 €)

afin de compenser l'érosion naturelle du nombre de chasseurs estimée à 500 pour la campagne cynégétique 2021-2022 et anticiper d'éventuelles désaffectations consécutives à la Covid-19.

Résolution n°11 : adoption des montants de la cotisation individuelle 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants des cotisations individuelles : annuelle (74 €), temporaire 9 jours (37 €) et temporaire 3 jours (18,50 €) ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 341 (87,33 %)	335 (6,74 %)	295 (5,93 %)

12. Adoption du barème de l'adhésion simple 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Le montant de l'adhésion simple correspondant à l'adhésion territoriale obligatoire permettant de disposer d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé reste inchangé à 240 €.

Résolution n°12 : adoption du barème de l'adhésion simple 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 le barème de la contribution liée à l'adhésion simple obligatoire à 240 € par adhérent territorial ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 124 (82,96 %)	396 (7,97 %)	451 (9,07 %)

13. Adoption des barèmes du nouveau contrat de services 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

En ce qui concerne le contrat de services faisant suite à la réforme de la chasse, à l'adoption de nos nouveaux statuts et de notre nouveau règlement intérieur, une réflexion a été conduite au cours de l'exercice 2020-2021 afin de vous proposer des prestations répondant aux exigences du législateur en incluant de nouvelles propositions susceptibles de répondre à vos attentes.

Dans un premier temps, un important toilettage a été effectué sur son libellé actuel ne correspondant plus au contenu de nos nouveaux statuts et de notre nouveau règlement intérieur.

Dans un second temps, nous avons travaillé avec notre assureur, Crouail Assurance, revendeur MMA pour le département de la Charente pour intégrer dans ce nouveau contrat de services, une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de chasse » adaptée à vos besoins s'inscrivant dans un contrat groupe négocié dont les garanties sont particulièrement intéressantes.

C'est ainsi que trois thématiques ont été développées :

- 1) L'assurance et c'est l'une des nouveautés les plus significatives. Ainsi, vous n'aurez plus besoin de souscrire à un autre contrat d'assurance pour couvrir les activités de votre territoire de chasse.
- 2) La surveillance et le juridique.
- 3) L'administratif et la communication.

La souscription de ce nouveau contrat de services donnera lieu à une contribution financière différente des exercices passés qui se décomposera de la manière suivante avec deux parties distinctes :

- o Une redevance forfaitaire, soit 150 € identique pour les territoires souscripteurs correspondant au montant du contrat d'assurance groupe MMA.
- o Une redevance proportionnelle à la superficie du territoire, soit 0,20 € par ha.

Prenons l'exemple d'un territoire de chasse moyen de 1 500 ha, en 2020-2021, ce territoire payait 435 € de contrat de services. Pour 2021-2022, cela coûtera à ce même territoire 450 € incluant une assurance spécifique de qualité.

Notre souci permanent consiste à mettre à votre disposition le meilleur service avec un budget le plus serré possible. Pour conclure sur ce nouveau contrat de services, son contenu tant sur la forme que sur le fond a été réalisé avec le concours de Maître Charles LAGIER, avocat au Barreau de Lyon, conseil de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Résolution n°13 : adoption des barèmes du nouveau contrat de services 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022, les barèmes du nouveau contrat de services à hauteur d'une redevance forfaitaire de 150 € et d'une redevance proportionnelle à la superficie du territoire de 0,20 € par ha incluant une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de chasse » ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 080 (82,07 %)	410 (8,25 %)	481 (9,68 %)

14. Adoption des montants du timbre grand gibier 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Les montants du timbre grand gibier pour la prochaine saison de chasse restent inchangés annuel : 15 €, temporaire 9 jours : 7,50 € et temporaire 3 jours : 3,75 €.

Résolution n°14 : adoption des montants du timbre grand gibier 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022, les montants du timbre grand gibier : annuel (15 €), temporaire 9 jours (7,50 €) et temporaire 3 jours (3,75 €) ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 489 (90,30 %)	383 (7,71 %)	99 (1,99 %)

15. Adoption des montants des dispositifs de marquage grand gibier 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Le montant du dispositif de marquage daim pour la prochaine saison de chasse reste inchangé à 0 € (gratuit). Le montant du dispositif de marquage chevreuil pour la prochaine saison de chasse reste inchangé à 20 €. Les montants des dispositifs de marquage grands cervidés pour la prochaine saison de chasse restent inchangés à 110 € pour les cerfs mâles) et à 70 € pour les biches, daguets et faons.

Les montants des dispositifs de marquage sanglier pour la prochaine saison de chasse restent inchangés à 18 € pour les sangliers ≥ 20 kg et à 0 € (gratuit) pour les sangliers < 20 kg.

La grande nouveauté pour la saison prochaine sera la présence d'un Datamatrix sur l'ensemble des dispositifs de marquage. Fort de l'expérience de plusieurs départements et pour la première année en Charente, vous

pourrez, si vous le souhaitez, saisir directement vos données de prélèvements via l'application connectée gratuite Applichasse !

Cette application permettra de scanner le dispositif de marquage et de rentrer directement les informations du prélèvement. Plusieurs informations seront déjà préremplies telles que la campagne de chasse, l'espèce, le territoire...

Votre identification se fera avec vos identifiants et mot de passe de l'Espace Adhérent habituel de Retriever. Plus besoin de retourner sur votre espace adhérent à votre retour de chasse, la synchronisation s'effectuera directement. Vous pourrez ainsi géolocaliser les prélèvements, données précieuses exploitables en cas de dégâts agricoles et/ou forestiers.

Ces données seront ensuite enregistrées automatiquement sur votre espace Adhérent dès le lendemain matin et les lieux de prélèvements seront visibles directement sur Cartochasse, l'interface de cartographie reliée à Applichasse.

Une note explicative vous sera fournie afin de vous en expliquer les principes.

Résolution n°15 : adoption des montants des dispositifs de marquage grand gibier 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants des dispositifs de marquage daim à 0 €, chevreuil à 20 €, cerf mâle à 110 €, BDF (biche, daguet et faon) à 70 €, sanglier ≥ 20 kg à 18 € et < 20 kg à 0 € ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	4 595 (92,44 %)	179 (3,60 %)	197 (3,96 %)

16. Adoption des montants de la contribution territoriale 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la chasse le 1^{er} juillet 2020 et la modification des missions des FDC, notamment les missions de service public (parution de la loi du 24 juillet 2019), le cas de la gestion des dégâts a été clarifiée et précisée.

Entre autres dispositions, une contribution territoriale obligatoire est donc instaurée pour l'indemnisation et la prévention des dégâts de grands gibiers.

Cette contribution territoriale remplace le fonds de péréquation, versé annuellement par la Fédération Nationale de la Chasse à chaque fédération, pour l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles. Elle prend aussi en compte la baisse du prix du permis de chasser, dont une partie des ressources servait à indemniser ces dommages.

Cette contribution sert à financer l'indemnisation des dégâts des grands gibiers sur les cultures, la prévention (achat de clôtures électriques) et la gestion administrative des dossiers.

La section analytique dégâts grand gibier de la FDC16 a été élaborée pour la saison 2021-2022 avec un budget prévisionnel de 542 500 €, déficitaire de 40 000 € construit avec les principaux éléments répartis ainsi :

- o Produits :
 - 335 000 € de dispositifs de marquage (cerf, chevreuil et sanglier).
 - 127 500 € de timbre grand gibier comprenant la reversion des validations nationales.
 - 40 000 € de contribution territoriale.
 - 40 000 € de déficit.
- o Charges :

- 250 000 € d'indemnisations (cerf, chevreuil et sanglier) versées aux agriculteurs.
- 165 000 € de frais de personnels affectés au réel (salaires et charges).
- 50 000 € de frais généraux dont l'achat des dispositifs de marquage.
- 45 000 € de frais d'estimation et de prévention (clôtures, répulsifs...).
- 32 500 € de reprise de provisions d'indemnisations pour les dossiers non réglés au 30 juin 2021 mais ouverts sur la campagne 2020-2021.

La volonté de la FDC16 avec un déficit prévisionnel est bien d'envoyer un message de soutien aux territoires de chasse vis-à-vis de la contribution territoriale dégâts. Malgré tout, elle souhaite responsabiliser les territoires qui malgré des prélèvements records cette année n'ont pas modifié leurs habitudes de chasse, leurs calendriers... et sont intervenus trop tard.

L'enjeu se joue bel et bien l'été et les interventions à cette période là sont indispensables, peu importe le mode de chasse utilisé.

Pour rappel, tous les territoires charentais devront s'acquitter de la contribution territoriale de base, plus communément appelée CTB à hauteur de 15 €.

Pour les territoires compris dans une SUC en alerte (c'est-à-dire avec un dépassement de seuil de dégâts de plus de 5 000 € sur la campagne en cours) avec des dégâts récurrents (au moins deux saisons consécutives), une contribution territoriale majorée (CTM) pourra être activée et demandée auprès de ces territoires si, et seulement si, ils n'ont pas mis en place les trois critères obligatoires que sont :

- 1) La chasse et des prélèvements en période anticipée à partir du 1^{er} juin.
- 2) Des interventions dès l'apparition de dégâts, données disponibles via le WebSIG.
- 3) L'organisation d'au moins deux battues aux sangliers au mois de mars.

Le critère facultatif sur les actions de chasse en commun sera aussi analysé pour voir si la CTM doit être appliquée sur tel ou tel territoire. En l'état, et compte tenu que nous sommes à l'analyse des carnets de battues ainsi que les carnets d'approche et d'affût de la saison 2020-2021, il n'est pas possible de vous donner ni le nombre ni l'identité des territoires qui seront concernés par la CTM.

Cette CTM sera calculée en fonction de la superficie déclarée auprès de la FDC16 et s'appliquera selon la règle suivante : 1 € par ha uniquement pour les territoires identifiés en tant que tels.

Résolution n°16 : adoption des montants de la contribution territoriale 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022 les montants de la contribution territoriale de base à 15 € pour tous les territoires charentais et la contribution territoriale majorée à 1 € par ha uniquement pour les territoires identifiés comme récurrents et n'ayant pas rempli les 3 critères obligatoires ?

Résultats du vote électronique :

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de votes exprimés	3 116 (62,68 %)	1 048 (21,08 %)	807 (16,23 %)

17. Clôture de l'assemblée générale 2021

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Cette assemblée générale 2021 sous forme dématérialisée arrive à son terme. Je tiens au nom de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente à vous remercier pour votre assiduité dans la lecture des documents fournis sous forme de discours et de vidéos mais surtout pour votre participation à ce vote électronique, procédure nécessaire pour accomplir nos obligations légales et soumettre à votre approbation les décisions importantes de la vie fédérale.

Pour conclure, j'appelle de mes vœux que l'assemblée générale 2022 puisse enfin se faire en présentiel avec la convivialité indispensable à notre communauté.

Je remercie l'ensemble de mes collègues élus ainsi que toute l'équipe professionnelle et je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Vive la chasse charentaise...

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Puymoyen, le 5 août 2021.

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER